

Décision 2013/5

Concernant le respect par Chypre du Protocole relatif à la lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou leurs flux transfrontières (réf. 1/08) et du Protocole relatif aux métaux lourds (réf. 1/10 (Cd))

L'Organe exécutif,

Agissant en vertu du paragraphe 11 de la décision relative à la structure et aux fonctions du Comité d'application et aux procédures d'examen (ECE/EB.AIR/113/Add.1, décision 2012/25, annexe),

1. *Rappelle* ses décisions 2008/7, 2009/10, 2010/7 et 2010/8;
2. *Prend note* du seizième rapport du Comité d'application sur la suite donnée aux décisions 2010/7 et 2010/8 concernant le respect par Chypre des dispositions du paragraphe 1 de l'article 2 du Protocole relatif à la lutte contre les oxydes d'azote ou leurs flux transfrontières (Protocole relatif aux NO_x) et des dispositions du paragraphe 1 de l'article 3 du Protocole relatif aux métaux lourds (ECE/EB.AIR/2013/4, par. 2 à 4 et par. 8 et 9), et notamment de la conclusion du Comité selon laquelle Chypre ne satisfait pas aux obligations de réduction des émissions qui lui incombent en vertu des deux Protocoles;
3. *Exprime sa déception* devant le manquement de Chypre à l'obligation qui lui incombe de prendre des mesures efficaces pour maîtriser et/ou réduire ses émissions annuelles de NO_x afin que celles-ci ne soient pas supérieures aux émissions de 1987, conformément au paragraphe 1 de l'article 2 du Protocole relatif aux NO_x, ainsi que ses émissions annuelles de cadmium afin que celles-ci ne soient pas supérieures aux émissions de 1990, conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Protocole relatif aux métaux lourds;
4. *Engage vivement* Chypre à s'acquitter dans les meilleurs délais de l'obligation qui lui incombe en vertu des deux Protocoles;
5. *Décide* d'inviter Chypre à participer à l'une des réunions du Comité en 2014 pour développer les informations fournies;
6. *Demande* au Comité d'application d'examiner les progrès accomplis et le calendrier fixé par Chypre, et de lui faire rapport à ce sujet à sa trente-troisième session en 2014.
